



Facilités de Circulation: la boîte de pandore est ouverte!

Dans le cadre des négociations de la Convention Collective Nationale de la Branche Ferroviaire, le gouvernement, par sa loi pour un Nouveau Pacte Ferroviaire, a imposé le sujet des Facilités de Circulation, notamment pour le personnel SNCF qui serait amené à être transféré vers un nouvel opérateur.

La CFDT et l'UNSA, associées (une fois encore) au patronat de la Branche Ferroviaire (UTP), ont choisi de demander au gouvernement de procéder à une enquête sur la situation en la matière. Quand on sait que depuis des années ce droit est menacé, pour des raisons comptables, on ne peut que regretter que des organisations prétendant représenter les salariés s'associent à une telle demande.

C'est dans ce cadre que FO Cheminots était reçue au ministère le 17 février. La mission gouvernementale est composée de représentants des Inspections Générales (Affaires Sociales, Administration du Développement Durable, et... Finances).

Cette première rencontre avait pour but de sonder les Organisations Syndicales sur leur perception de l'avenir de ce droit. Nous avons donc rappelé nos revendications sur le sujet. Pour FO Cheminots, le seul vrai moyen de garantir ce droit de manière pérenne pour les personnels transférés est de l'étendre à l'ensemble des salariés de la Branche. Ce marqueur fort du contrat social des cheminots de la SNCF marquerait ainsi l'unité sociale des cheminots, quel que soit leur employeur.



FO Cheminots revendique donc:

- **L'ouverture des facilités de circulation à l'ensemble des salariés de la branche et leurs ayants droit.**
- **Leur financement exclusif par les employeurs.**

C'est le mandat que nous porterons dans les négociations de la Convention Collective Nationale.

